

Bernadette GROISON
Secrétaire Générale

BG/NO/13.14/029

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Les Lilas, 4 novembre 2013

Monsieur le Ministre,

Pour la FSU, la réussite de la « refondation de l'École » se jouera en partie dans la nécessaire révision de la politique d'éducation prioritaire. Nous ne pouvons donc que souscrire à l'idée d'initier un débat national sur cette question, à partir du niveau local puis académique, avant de décider des axes de cette réforme.

Nous n'ignorons pas le contexte économique et social dans lequel se déroulera cette réforme : si elle est nécessaire, elle devra cependant tenir compte d'une situation très dégradée sur beaucoup de territoires. La politique d'éducation prioritaire ne doit donc pas être assujettie à une logique comptable, mais au contraire abonder en moyens les endroits dans lesquels l'école a plus encore qu'ailleurs un rôle fondamental à jouer.

Les syndicats de la FSU ont participé au chantier piloté par la DGESCO sur l'éducation prioritaire. Toutes les organisations syndicales ont pu, sur tous les sujets importants, développer leurs points de vue et leurs propositions, et quelques grandes tendances ont émergé :

- Opposition au dispositif ECLAIR et à ses fondements délétères pour le service public d'éducation.
- Nécessité d'avoir, en éducation prioritaire, les mêmes objectifs, exigences et ambitions que partout ailleurs.
- Urgence d'une refondation des formations initiale et continue des personnels, en relation avec la recherche, avec des stages et modules de formation consacrés à l'exercice dans les écoles et établissements de l'éducation prioritaire. Il s'agit de permettre aux enseignants de comprendre où se situent les obstacles aux apprentissages, et de mettre en œuvre les pédagogies adaptées pour surmonter ces difficultés.
- Revendication d'amélioration des conditions d'études pour les élèves et d'enseignement pour l'ensemble des personnels de l'éducation, avec notamment nécessité de donner du temps pour le travail en équipe, permettre aux équipes pluri-professionnelles (Assistants Sociaux, Conseillers Principaux d'Éducation, Conseillers d'Orientation Psychologue, Infirmières, Médecins, ...), d'accompagner l'acte d'enseignement par un temps de présence nécessaire pour favoriser la réussite de tous les élèves.

- Nécessité d'abaisser les effectifs des classes et de favoriser le travail en petits groupes,
- Importance de travailler dans des locaux agréables et fonctionnels, avec du matériel de qualité, permettant diversité et richesse des enseignements, et amélioration de la vie et de tous les temps scolaires.
- Importance également d'une rupture avec le mode de gouvernance qui a été favorisé dans la période précédente, avec le « nouveau management public », le recrutement local, les lettres de missions et le développement de hiérarchies intermédiaires. Il est urgent de Recréer un climat de confiance entre les personnels et leur hiérarchie, à tous les niveaux, afin de favoriser le travail d'équipe.

Une question délicate est celle de la carte de l'éducation prioritaire et des critères - scolaires et sociaux - permettant un juste classement et l'attribution des moyens supplémentaires indispensables pour espérer faire réussir tous les élèves. Une remise à plat est nécessaire, et la FSU défend l'idée de proportionnalité entre les difficultés rencontrées, mesurées par des critères transparents faisant accord, et les dotations des écoles et établissements des zones concernées. A partir de ces critères, la politique d'éducation prioritaire doit concerner certains territoires ruraux et des DOM ; elle ne doit pas exclure les lycées et lycées professionnels.

Elle est opposée à tout rétrécissement de la carte de l'éducation prioritaire en raison de choix budgétaires. En effet, qu'il s'agisse d'établissements ruraux, de centre ville ou de banlieue, force est de constater que la situation économique et sociale est un handicap supplémentaire pour assurer la réussite de tous. Aujourd'hui, si l'on peut envisager une dotation modulée en fonction des difficultés des zones concernées, il n'est pas envisageable en revanche de concevoir des sorties immédiates et brutales du dispositif. La FSU, est favorable à la possibilité de moduler les allocations de moyens en fonction des difficultés des zones concernées à condition de se doter de règles claires et lisibles. Dans le même temps, une sortie d'établissements du dispositif ne peut se concevoir que si l'évolution sociale est assez importante pour s'assurer de la réussite scolaire à long terme des élèves. En tout état de cause, elle devra donner lieu à des mesures d'accompagnement pour les personnels. La carte scolaire doit être repensée afin de garantir une mixité sociale dans les établissements.

Il faut mettre fin aux mesures d'assouplissement qui ont donné lieu à la ghettoïsation d'établissements.

La FSU s'oppose à toute cartographie prédéterminée de l'éducation prioritaire ; elle demande au contraire que soient retenus des critères de labellisation partagés qui tiennent compte de la donne économique et sociale actuelle.

Au cours de la préparation des assises, dans les temps banalisés de concertation au sein des réseaux de l'éducation prioritaire, les collègues ont pu apprécier de se rencontrer entre les différents niveaux. Ils se sont investis et ont témoigné de leur attachement à la réussite des élèves de l'éducation prioritaire. Ils ont insisté entre autres sur la nécessité de bénéficier de moyens pour mieux travailler, c'est-à-dire du temps pour le travail en équipes et pour les cours en petits groupes. Les personnels ont aussi rappelé l'importance du travail en équipe pluriprofessionnelle, du rôle éducatif irremplaçable de la présence d'adultes à tous les niveaux, et à ce sujet, ils ont demandé que soient pérennisés les emplois de personnels non enseignants afin d'en faciliter la stabilité et la professionnalisation. Ils ont fait part de leur besoin d'une formation continue redynamisée.

Cependant, la FSU, qui a également organisé une enquête auprès des personnels dont nous pourrions prochainement rendre compte, a aussi reçu des témoignages de personnels déçus par le déroulement de ces demi-journées banalisées : difficulté parfois à réunir tous les personnels

sur du temps banalisé, sentiment de verrouillage de l'expression de chacun ; découragement devant un débat souvent balisé à l'extrême, insatisfaction face à certaines synthèses qui ne retracent pas l'essence de la discussion, des rapporteurs désignés... La FSU estime qu'il serait très dommageable que se développe l'idée, chez les collègues, que la consultation n'est que formelle. Cela engendrerait une perte de confiance néfaste pour l'avenir.

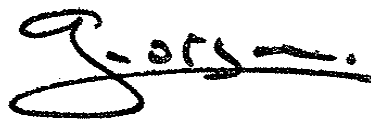
Or, c'est bien dans une certaine précipitation qu'ont été organisées ces consultations. C'est pourquoi la FSU souhaite poser aujourd'hui un certain nombre de questions concernant le calendrier, les décisions, la mise en œuvre : quels seront les contenus des assises inter académiques qui auront lieu avant la fin de l'année 2013 ? Les représentants des personnels y auront-ils la possibilité de s'exprimer ? Quelle en sera la transcription nationale ? Les décisions qui en découleront feront-elles l'objet d'une concertation avec les organisations représentatives ? Quand s'appliqueront-elles ?

Compte tenu du calendrier, il nous semble peu réaliste de tout modifier en même temps. Il est possible d'envisager des mesures progressives. Nous souhaitons que ces mesures soient clairement programmées dans le temps afin de les rendre lisibles pour l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, les contraintes du calendrier prévoient que les dotations pour la rentrée soient établies avant la fin de l'année civile. Cela impose une programmation des mesures en plusieurs étapes. La première pourrait être d'abonder dès maintenant les dotations académiques afin de pouvoir prendre des mesures d'urgence à la rentrée 2014 dans les établissements concentrant les plus grandes difficultés.

La FSU est très attachée à la démocratisation de notre système éducatif, dont un déterminant essentiel est la réussite scolaire des jeunes scolarisés dans les écoles et établissements de l'éducation prioritaire. Elle souhaite une refondation ambitieuse de cette politique qui propose de « donner plus à ceux qui ont moins », une refondation qui se situe clairement en rupture avec les fondements idéologiques qui ont guidés les choix éducatifs concernant l'éducation prioritaire notamment depuis 2006.

Persuadés de pouvoir compter sur votre soutien pour atteindre ces objectifs, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.



Bernadette GROISON
Secrétaire Générale